

Les Québécoises ont-elles acc

Je rencontrais récemment une toute jeune femme atteinte d'un cancer du sein très agressif. Elle m'a décrit, très calmement et avec beaucoup de détails, sa situation. Son histoire m'a permis de mieux comprendre qu'ici, au Québec, nous ne sommes pas toutes égales quant à l'accessibilité à de nouveaux traitements.

Je vous la présente sous le prénom fictif de Marie-Ève. Elle souhaite conserver l'anonymat, mais son cas est authentique.

Par Lise Girard



Jeune femme dynamique, Marie-Ève, il y a un peu plus d'un an, décide de quitter un bon emploi. Elle veut prendre du temps pour se rendre aux Philippines, avec son conjoint. Quelques semaines avant de partir en voyage, elle se sent mal, affaiblie. Elle décide d'aller voir son médecin qui l'envoie passer une série d'exams pour trouver ce qui provoque ses inconforts. Elle se sent rassurée et quitte le pays avant de recevoir les résultats d'exams.

Une fois rendue aux Philippines, son médecin communique d'urgence avec elle. Il l'invite à revenir au pays le plus rapidement possible. Les exams ont révélé la présence de cellules cancéreuses très agressives qui semblent se propager rapidement dans son système (cancer du sein avec métastases). Elle revient vite au

Québec pour entreprendre des traitements.

De retour chez elle, elle passe de nouveaux exams qui confirment le diagnostic. Son médecin lui propose des traitements. Il lui fait part, entre autres, de l'existence d'un médicament innovateur pour le traitement du cancer du sein avec métastases. Ce médicament est présentement prescrit à quelques-unes de ses patientes avec succès. Mais il y a un « hic ». C'est un nouveau médicament, il coûte cher et la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) n'en rembourse pas le coût.

Marie-Ève est d'autant plus désespérée que les compagnies privées remboursent de tels coûts aux patientes qui bénéficient d'une police d'assurance. Si elle travaillait toujours pour son ancien

ès aux meilleurs traitements?

employeur, elle aurait droit à un tel remboursement. Lorsqu'elle réalise, qu'en plus, sept autres provinces canadiennes l'ont inscrit sur leur liste des médicaments remboursés par le régime public, elle se sent vraiment découragée. Elle envisage même de déménager en Ontario pour bénéficier du traitement. Mais un déménagement, ce n'est pas une mince affaire, et il y aurait des délais assez longs avant qu'elle puisse enfin obtenir le paiement de son traitement. Elle est devant une totale impasse, impuissante. Et le temps avance à grands pas!

Plusieurs acteurs interviennent dans l'évaluation des nouveaux médicaments pour le cancer avant que les provinces ou compagnies privées les ajoutent à leur liste :

- Santé Canada autorise la commercialisation des traitements (avis de conformité);
- CADTH Common Drug Review : processus pan-canadien d'évaluation avec recommandations sur les listes aux régimes d'assurance médicaments publics du Canada, sauf celui du Québec;
- Pan-Canadian Oncology Drug Review évalue les médicaments utilisés dans le traitement des cancers au Canada, à l'exception du Québec;
- Comité de l'évolution des pratiques en oncologie : rôle conseil auprès de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) dans sa décision de rembourser ou non certains médicaments;
- INESSS : organisation indépendante de ministère de la Santé et des Services sociaux qui évalue les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux personnels et émet des recommandations quant à leur utilisation et couverture par le régime public québécois;
- Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) : au Québec, la décision d'ajouter un produit à la liste des médicaments remboursés par la RAMQ est prise par le ministre de la Santé.

Au Québec, le processus d'inscription d'un nouveau médicament sur la liste de la RAMQ



est long. L'INESSS évalue les médicaments innovateurs trois fois par année. Souvent, ce type de médicament subit quelques refus avant d'être recommandé. Le médicament auquel Marie-Ève voudrait avoir accès a déjà été refusé deux fois par l'INESSS : en février et octobre 2014. Pourtant, sept autres provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick), de même que la plupart des compagnies d'assurance remboursent ce médicament.

Imaginez la réaction d'une patiente qui prend connaissance d'un avis de refus formulé ainsi pour un médicament qui l'aiderait à vivre : « L'INESSS est conscient qu'un gain de survie de quelques mois est un argument majeur pour les patients et aux yeux des citoyens, la lutte pour la vie étant

une valeur fondamentale dans notre société. Mais dans un contexte de ressources limitées, l'INESSS doit émettre une recommandation pour que celles-ci soient investies de façon responsable afin de permettre d'aider le plus de patients possible dans l'ensemble du système de santé ».

En conclusion, au Québec, présentement, il y a des patientes qui ont rapidement accès aux médicaments innovateurs : celles couvertes par des polices d'assurance. Les autres, couvertes par la RAMQ, n'y ont pas accès. Marie-Ève fait malheureusement partie de ces dernières.

L'Afeas trouve tellement injuste une telle situation qu'elle se mobilise présentement pour que les choses changent au Québec ! À suivre ! ■